

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2010)  
**Heft:** [1]: Contre-Insurrection (COIN)

**Artikel:** Publication d'une thèse sur la petite guerre au XVIIIe siècle  
**Autor:** Weck, Hervé de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-514495>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Le tableau de Francisco de Goya, *Tres de Maio*, 1814. Il illustre les fusillades des insurgés madrilains par les troupes françaises.

*Guérilla - Compte-rendu*

## Publication d'une thèse sur la petite guerre au XVIII<sup>e</sup> siècle

**Col Hervé de Weck**

Ancien rédacteur en chef, RMS

La menace asymétrique, depuis les débuts de la Guerre froide, a changé des règles qui passaient pour immuables : l'objectif n'est plus de remporter la victoire en campagne ou en zone urbaine, mais de déconcerter, d'user et d'épuiser un adversaire plus fort. On oublie que «la menace asymétrique puise ses fondements doctrinaux dans des concepts anciens: l'attrition ou l'usure, la petite guerre ou la guérilla que les Romains affrontent en Numidie (...) au même titre que les Français en Espagne en 1808<sup>1</sup>» Sandrine Picaud-Monnerat passe sous la loupe la petite guerre au XVIII<sup>e</sup> siècle en France et en Europe, dans une version publiée chez Economica de sa thèse soutenue à l'Université de Nantes en 2004<sup>2</sup>.

On «ne donne pas tous les jours des batailles, écrit Turpin de Crissé en 1769. Comme ces actions générales ne sont jamais indifférentes, les généraux qui commandent les armées ne les donnent ou ne les reçoivent qu'après de mûres réflexions; ainsi on peut faire deux ou trois campagnes sans trouver l'occasion d'en donner une, et ces campagnes se passent en marches, camps, détachements, embuscades, surprises, attaques de postes, de convois et de fourrages.»

Les guerres au XVII<sup>e</sup> siècle ont des objectifs limités : il ne s'agit pas de détruire l'ennemi, mais de prendre des gages qui seront négociés à la paix. On s'attache donc à défendre des positions et à prendre des points d'appui, d'où la multiplication des sièges. Les armées sont lourdes et lentes, la guerre de mouvement malaisée. On ne peut imposer la bataille et la rendre décisive par la poursuite de l'ennemi vaincu. Sans compter que les généraux réfléchissent à deux fois avant de livrer une bataille coûteuse en soldats de métier, un *capital* précieux.

## Quelques aspects de la petite guerre

La «petite guerre» ou «guerre de partis», menée essentiellement par les troupes légères dans le cadre de la «grande guerre» de nation à nation, postule que les combattants aient une légitimité institutionnelle reconnue par les deux belligérants, qu'ils soient motivés par le service du prince et non par le pillage. Les théoriciens qui ont écrit à cette époque sur la petite guerre proposent souvent une composition nouvelle pour les régiments de troupes légères ; le comte de La Roche souhaite par exemple voir lever un corps de 1'500 fantassins, 900 cavaliers et 4 pièces de canon de 8 livres ou 6 pièces de 6.

La «petite guerre» est faite de surprises, d'embuscades, d'escarmouches, de coups de mains, mais aussi de protections de convois, de levées de contributions – dont la recherche de fourrage, si on la comprend comme un moyen de raréfier les denrées disponibles pour l'ennemi. La petite guerre ne vise pas essentiellement à la conquête de territoires mais à l'épuisement d'un ennemi maintenu dans une alarme et un mouvement perpétuels; elle peut amener des résultats aussi importants qu'une bataille. Malgré une préparation minutieuse, elle reste une guerre d'aventure dans laquelle il faut s'adapter et profiter des occasions qui se présentent. Vu le grand nombre d'opérations quotidiennes, l'échec d'une action n'a pas grande importance.

Lorsqu'il y a «guérilla» s'ajoutent chez les combattants des motivations plus passionnelles, politiques, religieuses ou sociales; ils n'ont pas l'aval du prince, du gouvernement, du pays dominateur. La légitimité institutionnelle n'existe que d'un côté, celui des troupes gouvernementales. C'est le cas dans la plupart des guerres civiles.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la petite guerre des troupes légères françaises, au moins dans l'esprit des chefs, n'est plus dévastation gratuite du territoire, pillage pour

<sup>1</sup> Pierre Streit : « La morphologie du champ de bataille. La trilogie choc-feu-manceuvre », *Histoire mondiale des conflits*, déc. 2004 – janv. 2005, p. 26.

<sup>2</sup> Sandrine Picaud-Monnerat, *La petite guerre au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Préface de Jean-Pierre Bois. Paris, Economica, Institut de stratégie comparée, 2010. 685 pp.

l'enrichissement personnel des partisans comme, souvent, au siècle précédent. Le droit au butin, vecteur d'ardeur au combat, subsiste, mais limité et surveillé. Dans la «petite guerre» également, on est passé de la «guerre à l'ancienne» à la «guerre réglée». Plus question de ruiner un pays pour empêcher les paysans d'ensemencer leurs champs. Respecter à la fois les ordres reçus et les populations relève d'un équilibre difficile, surtout lorsqu'il s'agit – c'est une des missions des troupes légères - de lever des contributions, qui demeurent la forme première de l'approvisionnement d'une armée en campagne; elles devraient être payées comptant de gré à gré. Malgré la volonté des chefs, le pillage (le «butinage») et la maraude restent endémiques, comme les violences gratuites, les repréailles, les prises d'otages, destinées à garantir la livraison des contributions, à assurer la sécurité des troupes ou l'exactitude des informations fournies.

### Les officiers français et la «petite guerre»

La «petite guerre» n'a pas bonne presse en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, parce qu'en général les troupes étrangères de l'armée royale et les troupes légères sont mal vues et objets de préjugés liés à l'image des troupes irrégulières de l'est de l'Europe, dont elles sont en partie originaires ; préjugés liés, aussi, au souvenir des atrocités des guerres de religion et de la guerre de Trente ans. Initialement, les troupes légères étaient effectivement composées de «décrotteurs», de «vagabonds», d'«enfants perdus», d'«aventuriers» à la moralité douteuse et à la barbarie toujours prête à se manifester, mais les choses ont beaucoup changé au XVIII<sup>e</sup> siècle. Si la petite guerre pratiquée par les Français tend à respecter le droit qui régit les conflits, elle n'en reste pas moins une guerre de «vilains» dans les mentalités. Le *Tout-Paris*, les philosophes, beaucoup d'officiers considèrent les hussards de l'armée française comme des cavaliers sans pitié, qui ne respectent pas les lois de la guerre, similaires à leurs homologues hongrois dont les échos de la fureur débridée arrivent à Paris.

Il y a aussi une raison militaire à ce mépris de la «petite guerre». Jusqu'à la guerre de Sept Ans, le corps des officiers voit dans des sièges méthodiques la meilleure façon d'emporter la décision stratégique et dans le combat de ligne la façon la plus honorable de faire la guerre. Il reste enfermé dans un honneur militaire hérité du Moyen Age, dans la routine tactique et opérative de la guerre de position qui a triomphé après la mort de Turenne. «Aller à la guerre», c'est-à-dire faire la «petite guerre», passe pour un mode de combat *grossier*, contraire à l'éthique nobiliaire. C'est une guerre de l'ombre dépréciée à une époque où les préséances passent pour importantes, même à l'armée. Les régiments les plus anciens «ont le pas», même à l'engagement, sur les plus récents. Les régiments de hussards, spécialisés dans la «petite guerre», et les troupes légères figurent après les régiments de cavalerie sur les listes officielles de préséance.

Maurice de Saxe, dans ses campagnes, accorde pourtant toute son importance à la petite guerre; il sait utiliser l'infanterie, les hussards ou les dragons pour vaincre en évitant des engagements sanglants et empêcher que les



Dragons utilisés pour la guerre de chasse en Espagne, 1812.

troupes légères ennemies viennent semer le désordre dans les secteurs tenus par ses troupes. Il appelle cette petite guerre «affaires de détail», parce qu'elle nuit à l'ennemi par de petites victoires successives qui, à la longue, le ruinent. Elle apparaît comme une tactique inséparable de sa stratégie d'usure.

### Les théoriciens

Après 1740, les auteurs français, les premiers à traiter de la «petite guerre», cherchent à la réhabiliter, montrant que les armées ne peuvent s'en passer. Sandrine Picaud-Monnerat les situe dans un contexte social et intellectuel. De quels individus s'agit-il, pour qui et pourquoi écrivent-ils? Le font-ils sur la base d'expériences ou de références livresques de l'Antiquité grecque ou romaine, du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle? De son côté, Guibert, dans son *Essai général de tactique*, s'il combat le formalisme, la routine tactique et stratégique, ne croit pas à la petite guerre et souhaite la suppression des troupes légères. Dans la foulée des échecs de la guerre de Sept Ans, celles-ci sont supprimées en 1776...

Quel est l'impact de ces traités français, leur rayonnement à l'étranger? Globalement, les traductions sont plus nombreuses que les rééditions nationales. La Grande-Bretagne manifeste peu d'intérêt, contrairement aux Etats allemands où les publications sur la «petite guerre» se multiplient depuis 1780. Le roi de Prusse, en personne, écrit des instructions pour les troupes légères. En Autriche, on trouve peu d'écrits sur le sujet, alors que les hussards et les irréguliers des différents Etats de la monarchie excellent dans ce domaine et montrent la voie au reste de l'Europe.

### En guise de bilan

En France, si le gouvernement royal se montre si hésitant concernant les troupes légères, c'est à cause de la difficulté à contrôler leur action en toute circonstance. A la «petite guerre», il faut prendre rapidement, à de bas échelons, des décisions gages de succès, partant de succès. Les *partisans*, souvent coupés de l'armée, se trouvent souvent forcés d'agir sans en référer au général, si bien que l'état-major n'a plus la maîtrise totale des opérations. La «petite guerre» n'en disparaîtra pas pour autant, on la retrouvera

en Vendée pendant la Révolution française, à l'époque napoléonienne avec la guérilla espagnole, mais aussi à travers la guerre d'avant-postes menée par les troupes légères au service des armées régulières ; on la retrouvera surtout au XX<sup>e</sup> siècle, avec la guerre asymétrique.

Grâce à sa maîtrise des langues étrangères, Sandrine Picaud-Monnerat a pu exploiter des fonds d'archives, des sources, de la littérature spécialisée en France, en Grande-Bretagne, en Autriche, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique et en Suisse, ce qui lui a permis une approche nouvelle sur la « petite guerre » en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle. Après les nombreuses thèses en histoire militaire marquées par l'histoire sérielle et les enquêtes sociales qui ont rendu aux armées leur place dans leurs pays respectifs, des travaux de deuxième génération, dont *La petite guerre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, traitent de théoriciens militaires, connus ou méconnus, de leur apport sur l'engagement des forces armées. Aujourd'hui, on vit des guerres asymétriques, des « petites guerres », c'est dire l'ouverture du champ de recherche défriché par Sandrine Picaud-Monnerat.

H.W.

### Compte rendu

#### Principes de Pacification du Maréchal Lyautey

Irak, Afghanistan, Moyen-Orient... stabilisation d'un pays, sécurisation des populations, approche globale, contrôle des insurrections, restructuration administrative et politique d'un Etat, autant de problématiques auxquelles les organisations internationales et les forces militaires déployées sont continuellement confrontées.

Pour comprendre ces enjeux et œuvrer à la résolution des conflits, il convient de se référer aux campagnes menées par les armées européennes en Afrique comme en Asie.

Car l'histoire de France est riche d'une expérience et d'un savoir-faire en matière de pacification et de développement qu'incarne le Maréchal Lyautey (1854-1934).

Acteur majeur de l'aventure coloniale française de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, écrivain et acteur épistolaire, ses œuvres et courriers retracent la maturation d'une réflexion originale, empreinte d'humanité, de respect et de pragmatisme, que pour la première fois cet ouvrage propose de redécouvrir.

Ce sont tous ces enseignements que l'auteur a décryptés et analysés pour présenter méthodiquement, au plus près des sources, les « principes de pacification » que recèlent ces centaines de documents.

Maxime Gellet, *Principes de Pacification du Maréchal Lyautey*, Economica, Paris, 2010, 110 pages. ISBN : 978-2-7178-5880-8

